

CERN/FC/6123  
CERN/3309  
Original : anglais  
6 juin 2017

**ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE**  
**CERN** EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

---

*Suite à donner*

*Procédure de vote*

Information	<b>COMITÉ DES FINANCES</b> 360 <sup>e</sup> réunion <b>13-14 juin 2017</b>	-
Information	<b>CONSEIL</b> 185 <sup>e</sup> session <b>15-16 juin 2017</b>	-

**Évaluation et commentaires des commissaires aux comptes  
concernant le bilan d'activités annuel 2016**

**Chambre suprême de contrôle de Pologne**





NAJWYŻSZA IZBA KONTROLI  
CHAMBRE SUPRÊME DE CONTRÔLE

**Audit No. P/17/052-3/CERN APR**

**ÉVALUATION ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES CONCERNANT LE BILAN D'ACTIVITÉS  
ANNUEL DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA  
RECHERCHE NUCLÉAIRE (CERN APR) POUR L'EXERCICE  
2016**

Varsovie, le 19 mai 2017



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Envoyé pour information au :**

**CONSEIL DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE  
NUCLÉAIRE**

**(CERN)**

**CH-1211, Genève 23, Suisse**

### **ÉVALUATION ET COMMENTAIRES CONCERNANT LE BILAN D'ACTIVITÉS ANNUEL DU CERN**

Nous avons examiné le bilan d'activités annuel de l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN) pour l'exercice 2016, qui comprend un résumé analytique, un récapitulatif des produits et des charges par activité et par nature, un récapitulatif des charges pour les programmes scientifiques et non scientifiques, une synthèse des chiffres-clés par élément d'activité, assortis d'indicateurs-clés de performance, des tableaux récapitulatifs, des tableaux financiers, la liste des projets financés par l'UE et la liste des nouveaux accords de collaboration.

#### ***Responsabilités de la Direction du CERN à l'égard du bilan d'activités annuel***

La Direction du CERN a la responsabilité d'établir et de présenter de manière fidèle le bilan d'activités annuel conformément aux lignes directrices figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance du CERN, approuvé par le Conseil à sa session du 13 mars 2008. Il est précisé dans ces lignes directrices que « *Le rapport annuel devrait se centrer sur les progrès réalisés quant aux objectifs et résultats précédemment approuvés par le Conseil pour l'année en question, avec les coûts réels correspondants. Le total des coûts indiqués serait égal au total des dépenses réelles de l'Organisation pour l'année n-1.* ».

#### ***Responsabilité de la Chambre suprême de contrôle de Pologne (NIK)***

Il nous incombe d'évaluer et de commenter le bilan d'activités annuel sur la base de notre lecture du document. Nous avons procédé à la vérification conformément à la norme internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques n° 1720 (ISSAI 1720). Cette norme impose que nous nous soyons raisonnablement assurés de l'absence, dans le bilan d'activités annuel, d'incohérences majeures avec les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 dont nous avons effectué la vérification. Elle impose également que nous vérifions que le bilan d'activités annuel ne comporte aucune anomalie dans les faits relatés, c'est-à-dire que les autres informations qui ne se rapportent pas à des aspects présentés dans les états financiers vérifiés sont correctement indiquées et présentées.

Nous estimons que les pièces qui nous ont été communiquées pour la vérification des états financiers 2016 du CERN nous donnent des éléments suffisants et appropriés pour effectuer des comparaisons avec les informations présentées dans le bilan d'activités annuel, et constituent ainsi une base pour notre évaluation.

#### ***Évaluation du bilan d'activités annuel du CERN***

**Selon nous, le bilan d'activités annuel concorde, pour tous les aspects significatifs, avec les informations financières et non financières figurant dans les états financiers du CERN pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, et ne comporte aucune anomalie dans les faits relatés en ce qui concerne les autres informations qui ne se rapportent pas à des aspects présentés dans les états financiers vérifiés.**

## ***Autres observations***

1. La procédure de contrôle convenue en 2015 entre les auteurs du bilan et nous-mêmes, selon laquelle la vérification finale ne devrait être effectuée qu'une fois les états financiers du CERN vérifiés, a manifestement de nouveau été suivie cette année. Aucune anomalie n'a été relevée.

2. Indicateurs-clés de performance

Nous avons soulevé la question des indicateurs-clés de performance lors de notre audit intermédiaire et de fin d'exercice. Nous avons noté avec satisfaction que le bilan d'activités annuel soumis au Conseil en mars 2017 contenait un chapitre distinct, intitulé « *Facts Summary and Key Performance Indicators* ». Ce chapitre présente un certain nombre de valeurs à partir desquelles il est possible de mesurer la performance d'éléments-clés d'activités du CERN, tels que les accélérateurs, les expériences et la théorie, l'informatique LHC, la sécurité, la santé, la communication grand public, les produits, les achats et le transfert de connaissances, ou encore les ressources humaines. Certains indicateurs sont matérialisés par un taux, d'autres par des paramètres comme des unités physiques ou des montants financiers ; dans d'autres cas, la performance est mesurée sous la forme d'une quantité. Nous estimons que ces informations supplémentaires constituent des éléments solides allant dans la bonne direction. Pour une plus grande clarté des informations fournies, nous suggérons l'ajout d'une brève description des valeurs (indicateurs) de la performance afin de s'assurer que le lecteur ait bien compris quel moyen de mesure a été utilisé et quelle information celui-ci apporte. Il est également suggéré que, ces prochaines années, des informations comparatives concernant des indicateurs-clés de performance d'années précédentes soient présentées.

Ewa Polkowska

Wieslaw Kurzyca

Vice-présidente de la  
Chambre suprême de contrôle de Pologne (NIK)  
Présidente du Comité de direction des audits  
du CERN

Premier commissaire aux comptes  
pour l'audit externe du CERN

19 mai 2017  
Chambre suprême de contrôle de Pologne  
ul. Filtrowa 57  
Varsovie, Pologne